



Comment bâtir une chapelle dans le public

Par pkent

Bonjour,
j'ai pour projet un jour de bâtir une chapelle. Je me demande quelles sont procédures à suivre vis a vis de l'Etat sur le foncier et le droit patrimonial religieux ainsi que le cadre légal pour réaliser une telle entreprise.
Merci beaucoup,
Bonne journée

Par Al Bundy

Bonjour,

Sur le volet urbanisme :

- permis de construire obligatoire dès lors que l'emprise au sol dépasse 20 m² (art. R.421-1 et R.421-9a CU) ;
- avis du préfet obligatoire lors de l'instruction du permis ;
- respect des règles de sécurité incendie et accessibilité car la chapelle constitue un établissement recevant du public (ERP) ;

La chapelle est prévue sur votre terrain ou celui d'un tiers ?